

Conseil municipal

**EMPLACEMENTS DE JEUX EXTÉRIEURS - AMÉNAGEMENT ET MISE EN CONFORMITÉ**  
**CRÉDIT DE FR. 196'000.00**

Vu les contrôles annuels des places de jeux et les rapports y relatifs

Vu la nécessité d'assurer la sécurité des installations des places de jeux

Vu la vétusté des places de jeux dont l'entretien et la mise en conformité deviennent problématiques

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

d é c i d e :

à la majorité simple

par 24 oui sur 25 Conseillers municipaux présents

1. De remplacer l'ensemble des jeux du parc du Comte Géraud et d'effectuer les réparations et mises aux normes des places de jeux situées au parc Brot, au parc du Gros-Chêne, à la piscine d'Onex, au Centre social, à la crèche Rondin-Picotin et au jardin Robinson
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 196'000.00 destiné à ces aménagements
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif
4. D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 196'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux.

\* \* \*

Signature :